



**Programme de soutien
aux projets de tourisme culturel
d'expérience en Mauricie**

Programme d'aide financière

Date limite : 26 février 2010

Culture
Mauricie

Table des matières

PRÉAMBULE	3
OBJECTIFS.....	3
CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ.....	4
TYPES DE PROJETS ADMISSIBLES.....	4
MONTANT MAXIMAL DE L'AIDE FINANCIÈRE.....	4
FRAIS ADMISSIBLES	4
CRITÈRES D'ÉVALUATION	5
ÉVALUATION DES PROJETS.....	5
ÉTHIQUE	5
MODALITÉ D'ATTRIBUTION.....	5
PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE.....	5
DATE D'INSCRIPTION	6
DÉCISION.....	6
LIEU D'INSCRIPTION	6
GESTION DU PROGRAMME	7

Québec 

Avec la participation de :
 • Ministère des Affaires municipales, des Régions
 et de l'Occupation du territoire
 • Ministère de la Culture, des Communications
 et de la Condition féminine


CRÉ
 de la *Mauricie*
 Conférence régionale des élus


 Culture
 Mauricie


 TOURISME
MAURICIE


 MÉDIAT-MUSE


CLD1
 CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT
 DE LA MRC DE MASHAMINGÉ


CLD
 Mékinac


CLD
 SHAWINIGAN
 Centre local de développement


CLD
 DES CHENAUX


CLD
 Centre local de développement
 DU HAUT-ST-MAURICE


SDE
 SOCIÉTÉ DE
 DÉVELOPPEMENT
 ÉCONOMIQUE
 DE TROIS-RIVIÈRES (CLD)

Programme de soutien aux projets de tourisme culturel d'expérience en Mauricie

PRÉAMBULE

Dans la foulée de leur plan d'action respectif, la direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCF), le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie, Culture Mauricie, l'ensemble des CLD de la Mauricie, Tourisme Mauricie (ATR) et Médiat-Muse, signaient en septembre et octobre 2008, une *Entente spécifique pour le développement du tourisme culturel d'expérience dans la région de la Mauricie*.

Cette entente, d'une durée de trois ans, vise à développer et à promouvoir le tourisme culturel d'expérience. Selon l'entente, le terme *tourisme culturel d'expérience* se définit comme suit :

– vise à faire découvrir un milieu, par la participation à des activités culturelles de qualité et authentiques, en assurant aux participants une expérience interactive enrichissante. Il fait appel à des notions de développement durable en contribuant à la préservation de la qualité et de l'intégrité du patrimoine culturel et naturel tout en suscitant un partage de connaissances.

Le tourisme culturel est un secteur d'activité économique en plein développement qui croît à un rythme de 15 % par an. Un avenir florissant est promis aux destinations qui sauront offrir une expérience culturelle et patrimoniale de qualité aux touristes. La Mauricie dispose de tous les atouts pour lui permettre de se positionner sur ce marché en forte croissance.

L'objectif majeur de chacun des partenaires impliqués dans cette entente est de positionner, au cours des prochaines années, la Mauricie comme destination d'excellence en matière de tourisme culturel d'expérience au Québec.

OBJECTIFS

Le *Programme de soutien aux projets de tourisme culturel d'expérience en Mauricie*, qui dispose d'une enveloppe de 225 000 \$ pour les trois ans, vise les objectifs suivants :

- **Consolider et développer l'offre de produits de tourisme culturel d'expérience**
 - o soutenir l'émergence de projets permettant de renforcer la Mauricie comme destination d'excellence en matière de tourisme culturel d'expérience;
 - o consolider, diversifier et développer l'offre touristique culturelle régionale, en particulier l'offre en tourisme culturel d'expérience en respectant la logique des marchés;
 - o développer la qualité des produits de tourisme culturel d'expérience en renforçant leur caractère unique et authentique.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Sont admissibles au *Programme de soutien aux projets de tourisme culturel d'expérience en Mauricie* :

- les entreprises culturelles et/ou touristiques;
- les organismes et coopératives culturels à but non lucratif et/ou touristiques;
- les travailleurs autonomes du secteur culturel et/ou touristique.

Les entreprises, organismes et travailleurs autonomes doivent avoir leur siège social dans la région de la Mauricie.

TYPES DE PROJETS ADMISSIBLES

Les projets recevables au *Programme de soutien aux projets de tourisme culturel d'expérience en Mauricie* doivent être :

- une démarche de recherche, de conception et de production de produits de tourisme culturel d'expérience;
- une mise à niveau des produits en fonction des cibles de marchés.

MONTANT MAXIMAL DE L'AIDE FINANCIÈRE

- Montant maximum de l'aide pour les projets réguliers : 10 000 \$;
- montant maximum de l'aide pour les projets majeurs* : 25 000 \$;
- l'aide cumulée des fonds gouvernementaux ne peut représenter plus de :
 - o 50 % pour les entreprises privées;
 - o 75 % pour les organismes et coopératives culturels à but non lucratif et travailleurs autonomes.

Une mise de fond du promoteur de 25 % est nécessaire, dont un maximum de 10 % en apport non monétaire.

* Un projet dont l'impact est mesurable sur plus d'un territoire.

FRAIS ADMISSIBLES

Toutes les dépenses reliées directement à la réalisation du projet à l'exception :

- des dépenses déjà réalisées et des dépenses pour lesquelles l'organisme a pris des engagements contractuels avant la date officielle de dépôt de projet;
- du remboursement d'une dette;
- de la partie des taxes (TVQ et TPS) que le promoteur récupère des gouvernements;
- du financement du fonctionnement régulier d'un organisme, entreprise ou travailleur autonome.

Les frais de montage de dossiers de présentation ne sont pas considérés dans la structure de financement des projets.

Les frais de gestion demandés par un promoteur pour l'administration d'un projet ne devront pas excéder 10 % du coût total des dépenses admissibles.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- La pertinence du projet par rapport aux objectifs du programme;
- la qualité du projet et sa pertinence par rapport au mandat de l'organisme, de l'entreprise ou du travailleur autonome;
- l'impact et les retombées du projet sur l'organisme, l'entreprise ou le travailleur autonome;
- la capacité à réaliser le projet;
- l'équilibre financier et le réalisme des prévisions budgétaires.

ÉVALUATION DES PROJETS

- Toutes les demandes sont évaluées au mérite, sur la base des objectifs et des critères d'évaluation du *Programme de soutien aux projets de tourisme culturel d'expérience en Mauricie*. La sélection tient compte à la fois de la valeur comparée des projets et des crédits disponibles. Cette sélection est soumise à l'approbation du comité d'évaluation composé de partenaires de l'entente.

Le comité d'évaluation rend une décision finale et sans appel.

ÉTHIQUE

Les membres du comité d'évaluation doivent agir de bonne foi dans l'exercice de leurs fonctions et s'abstenir de prendre part à toute discussion relative à une demande d'aide financière qui risque d'être entachée par une situation de conflit d'intérêts. De plus, ils ne peuvent utiliser à leurs propres fins les informations confidentielles ou privilégiées qui leur sont communiquées.

MODALITÉ D'ATTRIBUTION

Un versement de 75 % du montant accordé sera remis à l'approbation du projet et le versement final de 25 % sera remis sur présentation du rapport final.

Les montants sont octroyés en fonction des crédits disponibles, des budgets soumis et des frais admissibles. En aucun temps, les montants maximums prévus au *Programme de soutien aux projets de tourisme culturel d'expérience en Mauricie* ne peuvent être augmentés.

Les modalités d'attribution d'une subvention sont décrites dans une lettre d'entente qui doit être signée par un représentant du projet dûment autorisé.

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

Chaque porteur de projet devra déposer son projet au CLD de son territoire, qui analysera le projet avant de le soumettre au comité d'évaluation. Le CLD apportera aux porteurs de projets conseils et soutien. Le porteur de projet doit fournir les documents suivants :

- formulaire dûment rempli;
- copie des lettres patentes de l'organisme promoteur ou une copie de l'immatriculation au registre des entreprises;
- copie des états financiers les plus récents;
- tout autre document que le promoteur jugera utile de joindre à sa demande.

Un dossier incomplet pourra être considéré inadmissible.

Les partenaires de l'entente garantissent la confidentialité des documents nominatifs en leur possession ainsi que le nonaccès à tout document confidentiel qu'ils reçoivent, sous réserve des cas prévus par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

DATE D'INSCRIPTION

Vendredi 26 février 2010

Les demandes incomplètes ou celles qui sont envoyées après la date limite d'inscription ne seront pas soumises à l'évaluation. Le cachet de la poste fait foi de la date d'envoi.

DÉCISION

Les décisions sont rendues publiques au plus tard deux mois après la date limite d'inscription. Culture Mauricie informe le porteur de projet par écrit, de la réponse à sa demande.

LIEU D'INSCRIPTION

Selon le territoire du porteur de projet :

CLD Maskinongé

Mme Pascale Plante
653, boul. St-Laurent Est
Louiseville (Québec) J5V 1J1
Téléphone : 819 228-2744, poste 250
Courriel : pplante@cld-maskinonge.qc.ca

CLD Mékinac

Mme Josée Beaudoin
560, rue Notre-Dame, C.P. 427
Saint-Tite (Québec) G0X 3H0
Téléphone : 418 365-6365, poste 121
Courriel : josee.beaudoin@cldmekinac.com

CLD Shawinigan

Mme Nancy Doucet
522, 5e Rue, C.P. 395
Shawinigan (Québec) G9N 6V1
Téléphone : 819 537-7249, poste 32
Courriel : nancy.doucet@cldshawinigan.qc.ca

CLD des Chenaux

M Daniel Béliveau
630, rue Principale
Saint-Luc-de-Vincennes (Québec) G0X 3K0
Téléphone : 819 840-0704, poste 2225
Courriel : daniel.beliveau@clddeschenaux.ca

CLD Haut Saint-Maurice

Mme Véronique Saint-Gelais
445, rue Lacroix
La Tuque (Québec) G9X 1V8
Téléphone : 819 523-8200, poste 2703
Courriel : vsaintgelais@ville.latuque.qc.ca

Innovation et Développement économique Trois-Rivières

Mme Marie-Line Sauvé
370, rue des Forges, bureau 100
Trois-Rivières (Québec) G9A 2H1
Téléphone : 819 374-4061, poste 5131
Courriel : mlsauve@sdeptr.com

GESTION DU PROGRAMME ET INFORMATION**Culture Mauricie**

Mme Marie-Lou Pelletier
Coordonnatrice au développement culturel
118, rue Radisson, bureau 500
Trois-Rivières (Québec) G9A 2C4
Téléphone : 819 374-3242, poste 254
Courriel : developpement@culturemauricie.ca

La forme masculine utilisée dans ce texte désigne autant les femmes que les hommes.